

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 novembre 2008, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
Monsieur Michel Croteau, conseiller
Monsieur Guy Jacob, conseiller
Monsieur Claude Lessard, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT
PRÉSENTS:**

Monsieur Denis Bourgault, inspecteur
Madame Vivian Viviers, d.g.

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare cette séance ouverte.

7828- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 17 novembre 2008, après y avoir ajouté les points suivants:

- a) renouvellement de la police d'assurances;
- b) aménagement paysager aux abris postaux;
- c) Rejet des eaux usées dans l'environnement.

7829- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 octobre 2008

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 octobre 2008, tel que soumis.

7830 – Suivi des affaires découlant du procès-verbal du 20 octobre 2008.

Rapport concernant la gestion des barrages par le domaine hydrique

Après vérification, il semble qu'à l'avenir, l'eau du lac sera baissée du 15 septembre au 31 octobre de chaque année afin de permettre la fraie des poissons. Il est recommandé de demander une confirmation au Domaine hydrique afin que nous puissions en informer les citoyens afin d'éviter les problèmes que nous avons connus cette année.

7831 - Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2008;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2008;
- Rapport budgétaire pour le mois d'octobre 2008;

7832 – Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 800304 à 800334 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

7833 - Rapport de l'inspecteur

M. Claude Lessard demande à M. Denis Bourgault un compte rendu des travaux qui ont été faits au 458 Chemin Thomas Maher. Ces travaux ont brisé le bord du Chemin et il faudrait transmettre une lettre au propriétaire pour lui demander de faire les correctifs nécessaires avant le 1^{er} décembre prochain.

De plus, un membre du conseil demande s'il y a eu des développements suite à une lettre qui avait été transmise à un citoyen qui devait défaire une construction et procéder à la revégétalisation sur la rive. M. Bourgault croit que la revégétalisation n'est pas complétée mais qu'il fera un rappel à cet effet.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'octobre 2008.

7834 – Demande de délai supplémentaire d'un citoyen concernant la réfection des installations septiques.

Monsieur Bourgault explique qu'il y a eu une demande pour reporter la réfection des installations septiques pour une résidence alors que cette propriété doit être vendue incessamment et que si c'était le cas, les nouveaux propriétaires referaient toute l'installation septique. Le propriétaire demande donc un délai jusqu'à l'été prochain.

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Jocelyn Boivin, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accorde un délai jusqu'au 1^{er} juin 2009 pour la réfection des installations septiques et demande qu'une lettre ferme soit transmise au propriétaire pour l'en informer.

7835– Déclaration des intérêts pécuniaires

Madame Viviers a transmis aux membres du conseil municipal une formule de déclaration des intérêts pécuniaires à compléter et retourner avant le 31 décembre 2008.

7836 – Avis de motion, présentation du budget

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jacques Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2009, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des 2^{ème} et 3^{ème} versements sur lesdits comptes de taxes.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

7837 – Avis de motion, compensation sur les biens fonds non imposables

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Guy Jacob qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour imposer au cours de l'année 2009 une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

7838 – Demande de contribution de Catshalac

Madame Viviers soumet aux membres du conseil une demande de contribution de Catshalac pour l'ensemencement d'ombles de fontaine pour la pêche blanche dans la Baie de Duchesnay. Après discussion, il a été convenu de ne pas contribuer pour cette année.

7839 – Nomination d'un titulaire pour signer l'entente avec Postes Canada concernant les abris postaux

ATTENDU QUE Ville de Lac-Saint-Joseph a ajouté sur ses polices d'assurances, les deux bâtiments nouveaux abritant les boîtes postales aux deux entrées de la Ville;

ATTENDU QUE Postes Canada est propriétaire des boîtes postales s'y trouvant;

ATTENDU QUE Postes Canada a transmis à la Ville une convention de licence pour l'installation de boîtes postales communautaires (BPCOM) pour les deux abris postaux érigés;

ATTENDU QUE par ces conventions Postes Canada s'engage à assurer l'entretien (dneigement y compris) à ses frais, des zones prévues par les conventions et des boîtes postales s'y trouvant;

ATTENDU QUE par ces conventions, Postes Canada assume l'entière responsabilité des réclamations, poursuites judiciaires, dommages, dépenses ou frais découlant de l'installation, de l'exploitation ou de l'entretien des BPCOM se trouvant dans les zones prévues par la Convention, sauf ceux issus, en totalité ou en partie, de la négligence ou

d'un acte intentionnel de la part de la Ville ou d'une personne dont la Ville est légalement responsable;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit désigner un représentant pour signer lesdites conventions avec Postes Canada;

Il est proposé par le M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme la directrice générale, Madame Vivian Viviers comme représentante dûment autorisée à signer lesdites conventions avec Postes Canada.

7840 – Déboisement en bordure du Chemin Thomas Maher

Ce point est retiré de l'ordre du jour n'étant pas encore finalisé.

7841 – Rapport de la directrice générale

Rien de particulier à communiquer sinon que le journal devrait partir d'ici le 1^{er} décembre incluant le budget 2009 à être approuvé à la prochaine réunion. Quant au reste, tout va bien.

7842 – Renouvellement de la police d'assurances

Il est proposé par le Conseiller Michel Croteau, appuyé par le Conseiller Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil :

- Accepte la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de 9 138,00 \$ pour le renouvellement des assurances générales et professionnelles de la Ville pour l'année 2009.
- Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec de nous produire un avenant concernant les deux abris postaux qui ont été ajoutés cette année.

7843 - Aménagement paysager aux abris postaux

Monsieur Claude Lessard soumet aux membres du Conseil qu'il a rencontré un paysagiste, M. Claude Lachance de Duo Design pour se faire conseiller quant aux aménagements paysagers à apporter au printemps prochain autour des abris postaux.

Monsieur Lachance doit préparer des croquis de ce qui pourrait être fait aux deux entrées de la ville au coût de 900,00 \$.

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne le mandat à M. Lachance de préparer les plans de ces aménagements au coût de 900 \$.

7844 - Rejet des eaux usées dans l'environnement.

Monsieur Denis Bourgault mentionne qu'il a reçu une plainte d'un résident concernant un rejet d'eaux usées dans l'environnement. Il s'est rendu sur les lieux et a pu constater qu'un tuyau de laveuse n'était pas branché au bon endroit et que les eaux usées se déversaient dans l'environnement.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, secondé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité qu'un avis d'infraction soit transmis au propriétaire de ce lot avec imposition de l'amende minimale de 500 \$ et obligation de corriger la situation.

7845 – Obligation de refaire un champ d'épuration

Monsieur Bourgault mentionne également que deux chalets sont branchés sur le même système, soit une seule fosse septique et champ d'épuration contrairement aux exigences du Règlement Q2 r.8.

Il est proposé par M. Claude Lessard, secondé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité d'écrire au propriétaire et de l'obliger à refaire son champ d'épuration pour qu'il y en ait un sur chaque lot afin de répondre aux normes des règlements en vigueur.

7846 – Période de question

Aucun citoyen n'étant présent, il n'y a pas de question.

Cependant, M. Bédard mentionne aux membres du Conseil avoir reçu une invitation de M. Marcotte, maire de Ste-Catherine qui s'adresse à tous pour une rencontre concernant les Soins de santé, le 10 décembre prochain à 19h00 au Centre Anne-Hébert. Il apprécierait que tous les membres soient présents.

De plus, il est demandé à Monsieur Bourgault de faire le nécessaire pour que l'électricité soit vérifiée et corrigée le plus tôt possible au Club Nautique St-Louis. Ces travaux devraient se faire si possible avant la fin de l'année, sinon au plus tard le 1^{er} mai. Monsieur Bourgault communiquera avec Monsieur Trottier et nous fera rapport.

Enfin une rencontre est fixée avec Mme Marie Cordeau pour dépôt de son rapport, lundi prochain le 24 novembre.

7847 - Levée de la séance

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 21h25.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire